

Maître Thomas D'JOURNO
SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES
43/45, rue Breteuil - 13006 MARSEILLE
Tél. : 04.13.24.13.63 – f.hoffmann@provansal.eu

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
SUR SAISIE IMMOBILIERE
EN UN SEUL LOT DE VENTE**

DE TROIS APPARTEMENTS

dépendant d'un ensemble immobilier en copropriété
sis à **MARSEILLE (13015),**

**41, rue Alexandre Meradou angle rue Damiette, quartier La Cabucelle
cadastré section 899 D n°28 pour 3 ares.**

MISE A PRIX :
VINGT-QUATRE MILLE EUROS (24.000 €)

VISITE LE LUNDI 6 SEPTEMBRE 2021 DE 9H00 A 10H00

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE JEUDI 16 SEPTEMBRE 2021 à 9 h 30

à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille,
au Palais de Justice, Salle Borély – rez-de-chaussée – Palais Monthyon,
Place Monthyon – 13006 MARSEILLE

DESIGNATION DES BIENS MIS EN VENTE :

D'après le titre de propriété :

Dans un ensemble immobilier situé à MARSEILLE (13015), 41, rue Alexandre Meradou et rue Damiette, quartier La Cabucelle, consistant en une maison à usage d'habitation élevée d'un étage sur rez-de-

chaussée, dite immeuble «A» et cour sur l'arrière. Au fond de cette cour attenant à la maison, un petit immeuble élevé d'un étage sur rez-de-chaussée, dit immeuble «B».

On accède à l'immeuble depuis la voie publique par une porte en bois ouvrant sur un couloir distribuant deux cages d'escalier dites 1 et 2 et

l'accès à la cour.

Cadastré section 899 D n°28, lieudit 41 rue Alexandre Meradou, pour une surface de 3 ares.

Le lot numéro CINQ (5) :

L'appartement situé au premier étage de l'immeuble «B», auquel on accède par l'escalier situé dans le prolongement du couloir général, composé d'une cuisine, éclairée par une fenêtre donnant sur la cour et ouverture sur le balcon, une chambre, un séjour éclairé d'une fenêtre donnant sur balcon et balcon,

Avec les 75/1.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Le lot numéro SIX (6) :

L'appartement situé au premier étage de l'immeuble «A», auquel on accède par la cage d'escalier numéro 2, et composé de : salle de bains, cuisine éclairée d'une fenêtre donnant sur la cour, placard, séjour éclairé d'une fenêtre donnant sur la terrasse du lot numéro 4, alcôve, puit de lumière, dégagement,

Avec les 88/1.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Le lot numéro SEPT (7) :

L'appartement situé au premier étage de l'immeuble «A», auquel on accède par la cage d'escalier numéro 1, et composé d'un hall, un séjour éclairé d'une fenêtre donnant sur la cour, une chambre éclairée d'une fenêtre donnant sur la cour, salle de bains, une cuisine éclairée d'une fenêtre donnant

sur la rue de Damiette, une chambre éclairée donnant sur la rue de Damiette, Avec les 121/1.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

L'ensemble immobilier sus désigné a fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Maître VEIRY-SOLARI Notaire à Marseille le 10 janvier 2007 dont une copie authentique a été publiée au service de la Publicité Foncière de Marseille 1er le 9 février 2007, volume 2007P, numéro 943.

D'après le procès-verbal de description :

Maître Franck MASCRET, Huissier de Justice associé à Marseille, a établi le 9 décembre 2020 les procès-verbaux de description aux termes desquels il apparaît que les biens poursuivis sont situés 41, rue Alexandre Meradou, angle rue Damiette à MARSEILLE (13015).

LOT N°5 : L'appartement est situé au 1^{er} étage de l'immeuble B en fond de cour. Il se compose d'une pièce principale avec cuisine, d'une chambre, d'une pièce d'eau avec WC et d'un balcon.

Les lieux sont loués moyennant un loyer mensuel de 410 euros.

Le certificat de mesurage établi par Maxime NASRATY stipule une surface loi Carrez de **26,17 m²**.

LOT N°6 : L'appartement est situé au 1^{er} étage

de l'immeuble A. Il se compose de trois pièces en travaux.

Il est inoccupé et inhabitable en l'état.

Le certificat de mesurage établi par Monsieur NASRATY stipule une surface loi Carrez de **30,60 m²**.

LOT N°7 : L'appartement est situé au 1^{er} étage de l'immeuble A. Il se compose d'un couloir distribuant un séjour, une première chambre donnant sur cour, une cuisine, une seconde chambre donnant sur la rue Damiette. La cuisine est en travaux.

Les lieux sont inoccupés et très faiblement encombrés d'un mobilier sans valeur.

Le certificat de mesurage établi par Monsieur NASRATY stipule une surface loi Carrez de **43,35 m²**.

Il n'y aurait pas de syndic pour la copropriété.

La présente vente est poursuivie A LA REQUETE DE :

La société dénommée le **CREDIT LOGEMENT**, société anonyme au capital de 1.253.974.758,25 € ayant son siège social à PARIS (75003), 50, boulevard de Sébastopol et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n° B 302 493 275,

Ayant pour Avocat **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat associé au sein de la **SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES**.

Les enchères sont recevables uniquement

si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE qui devra détenir un chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de MARSEILLE.

RENSEIGNEMENTS :

Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente :

- Sur le site internet <http://www.provansal.eu> du Cabinet de **Me Thomas D'JOURNO**, Avocat au Barreau de Marseille,

- Au Cabinet de **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat au Barreau de Marseille, 43/45, rue Breteuil, 13006 MARSEILLE - Tél. : 04.13.24.13.63 - f.hoffmann@provansal.eu

- Au Greffe du Tribunal Judiciaire de Marseille, Palais Monthyon - Place Monthyon - 13006 MARSEILLE, au rez-de-chaussée à l'accueil, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Marseille le 20 juillet 2021

Me Thomas D'JOURNO
Avocat